

urbactis

Aicha du Boucheron
Paysagiste D.P.L.G.

Gildas Carré
Directeur associé
Urbaniste

Jacobus Vos
Directeur associé
Ingénieur VRD
Etudes hydrauliques

Maxime de la Touche
Ingénieur E.S.G.T
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone

Sébastien Le Pape
Directeur associé
Géomètre-Expert

Département du Tarn
Commune de Grazac

4.A - Document Graphique de Zonage Plan Local d'Urbanisme Plan d'ensemble

AGENCE de MONTAUBAN
60 Impasse de Saint
Abad - CS 90391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

AGENCE de GRENADE
1289 rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE-GARONNE
Tél 05 61 62 60 76

Fax 05 63 66 14 92
urbactis@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Nos compétences
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
Etudes hydrauliques
Géomètre-Expert
A.M.O. patrimoniale
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Cartographie & SIG

Sans Echelle
Dossier D'Approbation - Juin 2016
Dossier n°120101

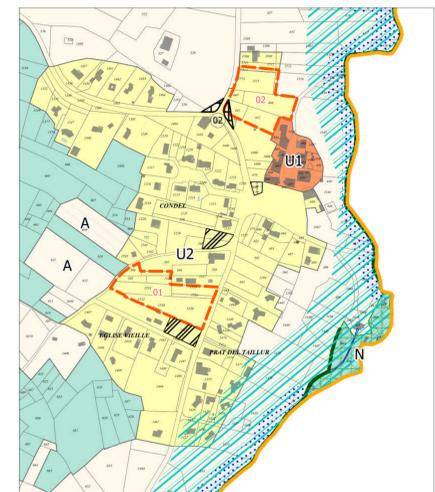
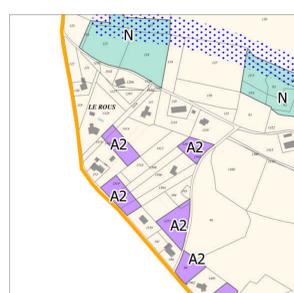
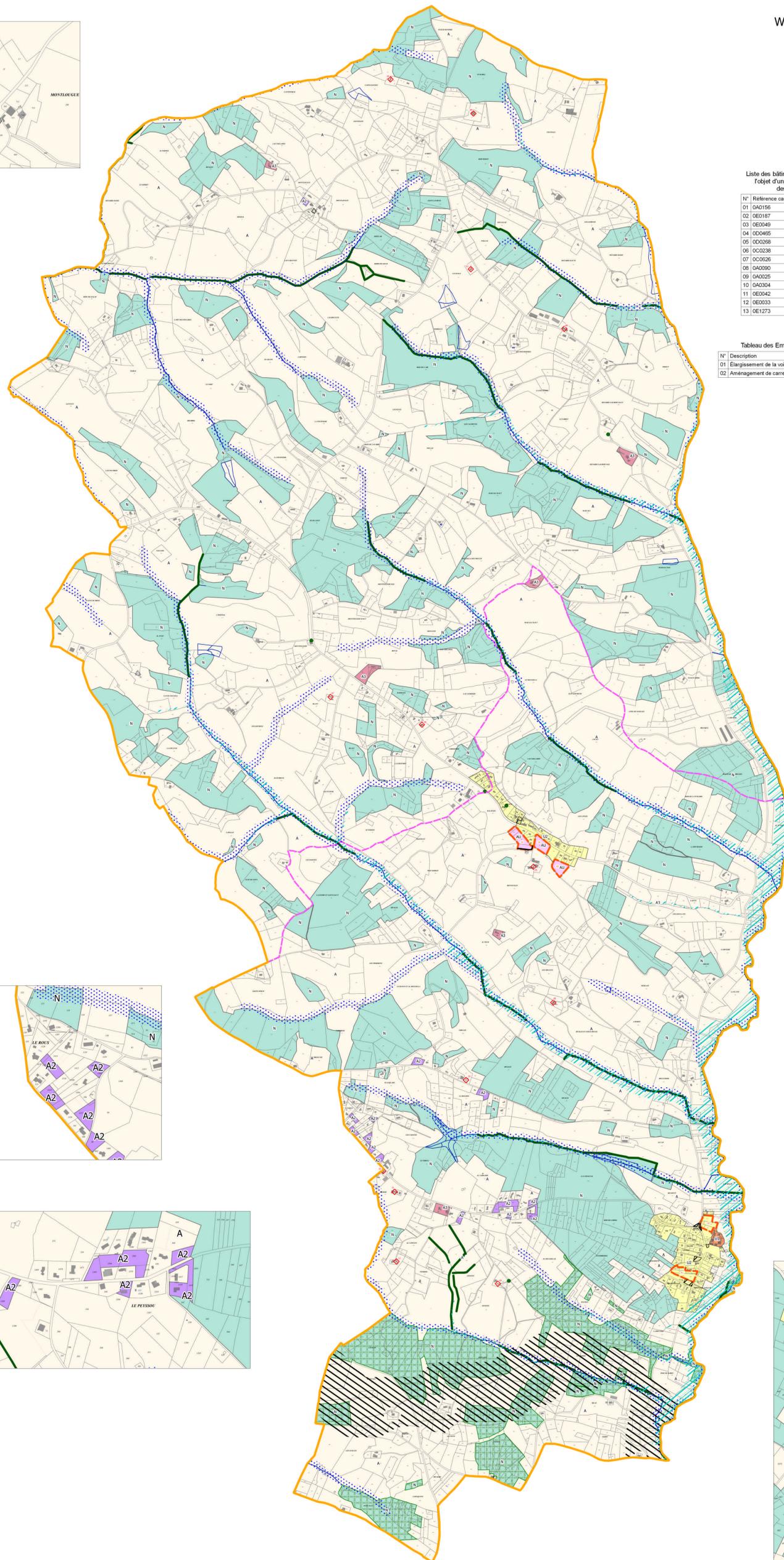
Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE, Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPARTY, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	Localisation
01	0A0156	Canavals
02	0E0167	Le Rouzies
03	0E0349	Bressie
04	0D0455	Les Millets
05	0D0268	Bonneville
06	0C0238	Rambaud
07	0C0526	Blanc
08	0A0390	Vignal
09	0A0225	Fumarel
10	0A0304	Castelmaysou
11	0E0342	Bressie
12	0E0333	Al Capitani
13	0E1273	Gineste

Tableau des Emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Élargissement de la voie	Commune	388
02	Aménagement de carrefour	Commune	644



Légende

- Zonage**
- U1 : Zone correspondant à l'habitat dense de Grazac
 - U2 : Zone correspondant aux espaces bâti pavillonnaire
 - AU : Zone à urbaniser ouverte
 - N : Zone Naturelle
 - A : Zone Agricole
 - A2 : Secteur agricole constructible, où les habitations et annexes sont autorisées sous certaines conditions
 - A3 : Secteur agricole constructible, où des constructions autres que des habitations sont autorisées sous certaines conditions
- Autres informations**
- Emplacements réservés
 - Espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager à préserver en l'état selon les dispositions de l'article L123-1-5-III-2 du code de l'urbanisme
 - Espaces boisés à protéger
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Corridors écologiques liés aux cours d'eau
 - Espaces et secteurs contribuant à la continuité de la faune sauvage
 - Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L123-1-5-IV-1 du code de l'urbanisme
 - Boisements linéaires justifiant une préservation appropriée
 - Arbre isolé justifiant d'une préservation appropriée
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-1-5-II du code de l'urbanisme
 - Espace soumis au risque d'inondation
 - Le plan de prévention des risques d'inondation du Tarn aval approuvé le 18 août 2015

Avertissement : Les données diffusées concernant la zone inondable sont informatives et non opposables au tiers. Les données SIG ont été standardisées à partir des données numériques ayant servi à l'élaboration des PPRn approuvés. Nous ne garantissons pas leur exhaustivité et leur exactitude par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la Mairie ou à la préfecture.